

Communiqué de presse



Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, marque son attachement au label « Ville et Pays d'art et d'histoire », en dévoilant, à l'occasion du 30^e anniversaire de sa création, sa nouvelle charte graphique réalisée à l'attention des professionnels et du public.

Issu d'un partenariat avec les collectivités territoriales, le label « Ville et pays d'art et d'histoire », créé en 1985, est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et pays d'art et d'histoire, composé d'élus et experts.

Le label « Ville et pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de valorisation du patrimoine et de l'architecture contemporaine, et de soutien à la qualité du cadre de vie. Il a pour but d'intégrer, dans la même démarche, les éléments qui contribuent à l'identité d'un territoire riche de son histoire et fort de sa capacité de création.

Son succès repose en partie sur la mobilisation citoyenne, qu'il encourage par des démarches d'appropriation du cadre de vie, portées par des professionnels dédiés, et auxquelles l'association nationale des Villes et pays d'art et d'histoire et Villes à secteurs sauvegardés prend une part active.

Le réseau compte désormais 181 Villes et pays d'art et d'histoire.

Avec la célébration des 30 ans de cette politique publique, la ministre de la Culture et de la Communication confirme l'importance qu'elle attache au développement culturel des territoires grâce à leur patrimoine architectural, urbain et paysager. La politique du label contribue fortement au développement du Plan national d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Cette année, les VPAH feront l'objet d'une valorisation spécifique dans la communication des événements nationaux conduits par le Ministère (exposition photographique mi-août-début septembre sur les vitrines du ministère, Rendez-vous aux jardins, Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine). La charte graphique créée spécifiquement est renouvelée pour l'ensemble des publications et visuels à paraître au cours de 2015.

Des actions seront conduites sur l'ensemble du territoire par les directions régionales des affaires culturelles pour célébrer les 30 ans du réseau, parmi lesquelles expositions, colloques, publications, etc.

Paris, le 30 mars 2015

www.vpah.culture.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

